

43.  
Berne, le 19 juin 1925.

B.14/2.GB.-KB.

Réf.No VI.A.4/24.

22. Juni 1925 / 345

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 26 mai et nous avons pris connaissance avec un grand intérêt des conclusions de la conversation que vous avez eue récemment avec M. Max Huber au sujet de la façon dont nous pourrions tenter d'entrer en négociations avec le Foreign Office au sujet d'un traité de conciliation et de règlement judiciaire ou d'arbitrage entre la Suisse et la Grande-Bretagne.

Nous étions entièrement entrés dans vos vues et un mémorandum concernant notre politique en matière d'arbitrage allait vous être expédié à l'intention de Sir Cecil Hurst, lorsque nous avons eu l'occasion d'entretenir directement M. Chamberlain du prix que nous attacherions à ce qu'un traité de conciliation et de règlement judiciaire pût être conclu entre la Suisse et la Grande-Bretagne.

Le Ministre britannique des Affaires étrangères nous a fait entendre que, pour diverses raisons, des négociations dans ce but ne pourraient pas aboutir, dans les conjonctures actuelles, à un traité analogue à ceux que nous avons récemment conclus. M. Chamberlain nous a laissé espérer, en revanche, que les difficultés qui s'opposent aujourd'hui à ce que nous parvenions à un traité qui puisse nous satisfaire, sont susceptibles de s'aplanir.

A la Légation de Suisse,

LONDRES.

Dans ces conditions, nous arrivons à la conclusion qu'il serait inopportun d'insister pour entamer des négociations qui n'aboutiraient à rien ou auraient, dans l'éventualité la plus favorable, un résultat médiocre et qu'il vaut mieux laisser la question intacte pour la reprendre au moment favorable.

Vous voudrez bien, en conséquence, surseoir jusqu'à nouvel avis, à toute démarche tendant à intéresser le Foreign Office à la conclusion d'un traité de conciliation, de règlement judiciaire ou d'arbitrage entre la Suisse et la Grande-Bretagne.

Nous vous saurons gré, toutefois, de ne pas vous désintéresser entièrement de la question et de nous signaler, dès qu'il sera venu, le moment propice à de nouvelles ouvertures.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

